



Mémento du REC

Applicable à compter du 07 octobre 2023

Rôle

La création du poste de Responsable Entraînement de Club (REC) découle du Projet de Performance Fédéral (PPF). Il complète au niveau du club le dispositif d'encadrement régional dédié à la Filière d'Accession à savoir le Responsable Entraînement Ligue (REL) et l'Équipe Technique Régionale (ETR).

Le REC a un rôle majeur à jouer dans la formation et l'accès à la compétition des jeunes tireurs de son club (École de tir, Cadets et Juniors). Pour cela, il s'appuie sur le dispositif national Cibles Couleurs comme méthode d'apprentissage et de promotion du tir.

Travaillant sous l'égide du président de club, il a la charge de la mise en œuvre de la politique sportive nationale déclinée régionalement et liée à la filière entraînement des disciplines olympiques et paralympiques.

Si le club possède une école de tir, il en sera le responsable ou pour le moins la supervisera.

Si cette structure n'existe pas, il étudiera la possibilité de la créer en lien avec le président du club.

Nomination

Le REC est désigné par le président de club parmi les personnes connaissant le monde de la compétition des épreuves école de tir, cadets et juniors. Il est recommandé que cette personne soit détentrice d'un diplôme d'entraîneur fédéral ou au moins d'initiateur de club. Sa nomination sera communiquée par le club au REL de la ligue d'appartenance. Si tout est conforme, le REL validera la nomination sur ITAC.

Missions particulières

- Structurer, animer et développer l'école de tir du club.
- Structurer, animer et développer les entraînements dédiés aux Cadets et Juniors.
- Assurer le passage des tireurs entre les catégories Minimales et Cadets.
- Initier les Minimales au tir à balle en carabine 50 m et en pistolet 25 m quand c'est possible.
- Faire en sorte que les jeunes participent aux compétitions officielles et amicales régionales et les y préparer.
- Être en lien avec le REL et l'ETR. Participer aux actions de formation et d'information mises en place par la ligue sur le thème de la filière d'entraînement.
- Signaler au REL les jeunes prometteurs du club afin qu'ils puissent intégrer le moment venu le collectif régional d'entraînement.
- Connaître les attendus de la ligue en matière d'accès au collectif régional d'entraînement.
- Poursuivre sa formation continue d'entraîneur auprès des instances régionales et nationales.